



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

carte nationale d'identité

Question écrite n° 65152

Texte de la question

Mme Martine Aurillac appelle l'attention de M. le ministre de l'intérieur, de la sécurité intérieure et des libertés locales sur la carte d'identité nationale électronique et sécurisée (INES). Suite à l'annonce récente du lancement prochain de l'INES, certaines associations ont manifesté leurs craintes quant au respect de la protection des libertés individuelles. En effet, INES contiendra de nombreuses informations sur l'état civil du porteur, y compris des données biométriques numérisées. Pour ce faire, trois nouveaux fichiers centraux seront créés et interrogeables sans contact comme c'est déjà le cas du passe Navigo de la RATP. Aussi, elle lui demande de bien vouloir lui préciser quelles sont les mesures qu'il entend mettre en oeuvre afin de rendre compatible l'INES avec le respect des libertés individuelles.

Données clés

Auteur : [Mme Martine Aurillac](#)

Circonscription : Paris (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 65152

Rubrique : Papiers d'identité

Ministère interrogé : intérieur

Ministère attributaire : intérieur, outre-mer et collectivités territoriales

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 mai 2005, page 4940